Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1607

Artikel: Parlement européen : les seize Suisses qui seront absents de Strasbourg!

Autor: Tille, Albert / Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019202

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les seize Suisses qui seront absents de Strasbourg !

Le jour où la Confédération fera partie de l'Union européenne, il faudra voter au scrutin proportionnel, découper le pays en une ou plusieurs circonscriptions, sans oublier la diversité linguistique du pays.

L'élection, dans 25 pays, des représentants au Parlement européen devait être un rendez-vous symbolique fort. L'abstentionnisme a terni cette date historique. Le taux de participation moyen est de quelque 45 %. Les Suisses, observateurs critiques de la vie européenne, ne peuvent pas être surpris de ce médiocre empressement civique. La participation aux élections fédérales de 2003 a été de 45,4%, en légère progression par rapport au 43,5 % de 1999 et au 42,2 % de 1995. Le scrutin peu mobilisateur de ce 13 juin 2004, avec son taux de participation «à la suisse», ne saurait donc alimenter la propagande des europhobes helvétiques, ni celle des europhiles. Le dossier de l'adhésion reste gelé à Berne. Les prochaines élections européennes de 2009 se feront probablement sans le peuple suisse. On pourrait, au mieux, compter sur l'entrée de nos représentants au Parlement de Strasbourg en 2014. Ce long délai ne nous interdit pas de nous interroger sur les effectifs et le mode d'élection des éventuels eurodéputés suisses.

25 lois électorales

L'Europe est unie, mais elle n'est pas uniforme. L'élection du Parlement européen est régie par un nombre limité de normes communautaires. Le suffrage doit être universel dès l'âge de 18 ans. Il doit respecter l'égalité entre hommes et femmes. Le scrutin doit être proportionnel. Le collège électoral peut être national ou régional. Mais chaque ressortissant d'un des 25 Etats de l'Union peut voter ou se faire élire dans le pays où il réside. Ainsi Daniel Cohn-Bendit, tête de liste des Vert français en 1999, est un écologiste allemand en 2004. C'est le début d'une véritable citoyenneté européenne. Tous les autres détails du scrutin sont réglés par 25 lois électorales nationales.

Le nombre de députés que chaque Etat a le droit de déléguer à Strasbourg est essentiellement basé sur l'effectif de la population, avec un certain nombre de correctifs possibles, notamment pour les très petits Etats. Le parlement élu dimanche compte 732 députés répartis comme suit:

Allemagne	99
Grande-Bretagne	78
France	78
Italie	78
Espagne	54
Pologne	54
Pays-Bas	27
Grèce	24
Belgique	24
Portugal	24
République Tchèque	24
Hongrie	24
Suède	19
Autriche	18
Danemark	14
Finlande	14
Slovaquie	14
Irlande	13
Lituanie	13
Lettonie	9
Slovénie	7
Estonie	6
Chypres	6
Luxembourg	6
Malte	5

Députation helvétique virtuelle

Avec ses sept millions d'habitants, la Suisse se situerait entre l'Autriche et le Danemark. En cas d'adhésion, elle pourrait dépêcher à Strasbourg seize eurodéputés au moins, dix-sept au mieux. Libre à elle de désigner lesquels. Le choix du collège électoral est important pour un scrutin proportionnel. Une large circonscription facilite l'élection de représentants des petits partis mais éloigne le député de ses électeurs. La France qui avait un collège unique jusqu'en 1999, a créé huit grandes régions pour le vote de 2004. Les petits Etats comme le Luxembourg ont naturellement opté pour le collège unique. Mais c'est aussi la solution retenue par l'Espagne, l'Autriche et le Danemark.

Le choix de la Suisse ne serait pas aisé. Le canton ne pourrait en aucun cas faire office de collège électoral. La circonscription unique, nationale, ne serait pas la solution optimale. Difficile pour un Genevois francophone de choisir un Zurichois inconnu. La Belgique plurilingue offre un modèle qui n'est d'ailleurs pas sans faiblesse.

Collège néerlandais	14
Collège français	9
Collège germanophone	1

Si le critère purement linguistique a une certaine logique de proximité, force est de constater que la représentation proportionnelle politique n'est pas assurée dans le collège germanophone qui ne compte qu'un seul eurodéputé. La répartition linguistique équitable prime sur la représentation politique. En cas d'adhésion, la Suisse devrait faire face, comme la Belgique, à un délicat problème de politique électorale. *at*

Taxe CO_2: le beurre et l'argent du beurre

Le Conseil fédéral n'a pu se décider à introduire la taxe sur le CO_2, quand bien même les objectifs de réduction des émissions ne seront pas atteints dans les délais prévus. Il temporise en procédant à une procédure de consultation sur plusieurs variantes.
La variante que la loi exigerait gêne le gouvernement. Une augmentation du prix de l'essence de 15 à 30 centimes par litre provoquerait une diminution de la consommation, notamment en décourageant le «tourisme des pompes à essence» que pratiquent les automobilistes des pays voisins. La caisse fédérale y perdrait de 400 à 600 millions de francs annuellement.
Ce dilemme illustre une nouvelle fois le fait que l'Etat ne peut à la fois combattre des phénomènes indésirables et tirer profit de ces mêmes phénomènes. Il prétend limiter l'usage du tabac, de l'alcool, des agents énergétiques fossiles en taxant ces produits, mais renâcle à poursuivre efficacement ces objectifs dès lors qu'il lui en coûte. *jd*